



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2021 DAE 150 – DAE / DASES / DDCT Subventions (191.600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi de subventions à 19 associations intervenant dans les quartiers populaires.

Conformément au Contrat de Ville, approuvé par délibération du 17 mars 2015 pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, qui fixe notamment comme axe stratégique l'accompagnement des parcours et l'évitement des ruptures, la Ville de Paris, par son soutien aux acteurs des quartiers populaires, souhaite sécuriser les parcours d'insertion, d'emploi et prévenir les situations de précarité.

L'accompagnement vers l'emploi, l'aide à la création d'activité, la lutte contre les discriminations à l'embauche et le soutien à l'insertion professionnelle des femmes constituent notamment des axes structurants pour dessiner l'engagement en matière d'emploi de la Collectivité dans le cadre de la politique de la ville.

En étroite liaison avec les équipes de développement local et après consultation des Mairies d'arrondissement, plusieurs projets ayant pour objectif d'accompagner vers l'emploi des habitants des quartiers populaires et qui ne sont pas inscrits dans des dispositifs de droit commun ont été ainsi identifiés.

Premier axe : Le soutien à des associations mettant en œuvre un accompagnement vers l'emploi permettra, en lien avec le PPIE (Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi) et au-delà des dispositifs de droit commun, de mieux accompagner 580 personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion (personnes d'origine étrangère, sans expérience professionnelle ou possédant un bas niveau de qualification). Ces subventions de fonctionnement sont attribuées à des associations qui travaillent le plus souvent très en amont du parcours d'insertion

professionnelle, offrant aux bénéficiaires d'acquiescer des postures professionnelles qui leur permettent de s'inscrire à nouveau dans une dynamique de retour vers l'emploi.

Les associations retenues sont : Belleville Citoyenne, CABEMPLOI Conseil Coaching Employabilité, Impulsion Carrière Emploi, Réussir moi aussi, La Cravate Solidaire.

Deuxième axe : Le soutien à la création d'activité dès la phase d'émergence de projet.

Deux associations ont été ici retenues : l'Association Positive Planet France et Meltingcoop pour atteindre 720 bénéficiaires.

Troisième axe : La lutte contre les discriminations à l'embauche de jeunes issus des quartiers populaires. Les projets développés permettront à près de 330 jeunes de bénéficier d'un appui.

Les associations retenues sont l'association Réussir Paris 18 ; Le Garage Numérique ; Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10^e (Aires 10) ; Danube Social et Culturel, Rnb Yourself.

Quatrième axe : Le soutien aux femmes en recherche d'emploi et tout particulièrement celles en situation de monoparentalité. Près de 696 femmes seront ainsi accompagnées par les projets développés.

Les associations retenues sont Citoyennes Interculturelles de Paris 20 (CIP Paris20) ; les DesCodeuse ;, Maison 13 Solidaires ; Accompagnement Global Contre L'Exclusion (ADAGE) ; Femmes Initiatives ; Esperem ; Florimont - Le Château Ouvrier.

Par ailleurs, en prévention des situations de précarité qui fragilisent notamment les femmes des quartiers populaires, la Ville de Paris souhaite garantir l'accès au numérique comme levier de citoyenneté et d'insertion et favoriser l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

À cette fin, les projets de l'Association ADAGE et de l'association Femmes Initiatives ont été identifiés avec les Mairies d'arrondissements.

En 2021, ce sont 150 personnes qui devraient bénéficier de cette action en faveur du numérique et

54 personnes pour l'apprentissage Français Langue Étrangère.

En outre, la Ville de Paris, pour une meilleure efficacité de l'accompagnement vers l'emploi, souhaite favoriser l'interconnaissance, le partage de pratiques entre professionnels de l'insertion dans l'emploi, et la participativité des publics, c'est pourquoi elle propose également de continuer à appuyer financièrement le projet du Labo d'ADAGE visant un public de près de 220 personnes, développé par l'association, toujours dans le cadre d'une même convention pluriannuelle d'objectifs.

Comme également les associations ESPEREM et Femmes Initiatives, l'association ADAGE, fait en effet partie des acteurs structurants des quartiers populaires dont le financement est encadré de longue date par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) leur permettant de développer, sur une durée de trois ans, des actions pérennes, et simplifiant leurs démarches administratives, conventions

venant à échéance en juillet 2021 et dont le renouvellement est présentement proposé.

À travers ce soutien financier ce sont près de 2750 personnes qui devraient bénéficier de ces initiatives en faveur de l'emploi dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, en complément des dispositifs de droit commun mis en place sur le territoire parisien et qui accompagnent également des résidents des quartiers populaires.

Une convention précisant les conditions d'utilisation de la subvention sera signée avec chacune des associations désignées. Ces conventions sont jointes à la présente délibération.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris